

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Production horticole et commerce	Code	EPS-P2
Recommandé pour personnes venant d'une autre filière/en reconversion	<p>Condition requise: Expérience professionnelle comme jardinier/jardinière dans l'horticulture productrice. Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Modules EP-Q3 «Communication et relations clients»/EP-P1 «Connaissance et utilisation des plantes»/EP-P2 «Conduire et suivre des cultures végétales»/EP-P3 «Vente axée sur la pratique»</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	<p>Les personnes ayant suivi ce module organisent et coordonnent le commerce dans la production horticole. Elles tiennent compte des dispositions légales et de branche, notamment dans les échanges commerciaux avec l'étranger et dans le traitement des organismes de quarantaine.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 minutes</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en compte les paramètres pertinents (TVA, notes de frais, coûts de transport, taux de change etc.) lors du calcul du prix de vente et d'achat des plantes et produits commercialisés. 2. Contrôler, conformément au système de gestion de la qualité et/ou aux directives applicables, la qualité des plantes et produits commercialisés. Ajustement du prix de vente et d'achat et/ou refus de la marchandise. 3. Élaborer et mettre à disposition, pour le personnel, les documents et le matériel annexe nécessaire pour que les processus de vente et d'achat se déroulent de façon optimale conformément au système de gestion de la qualité. 4. Contrôler le processus allant du choix et de la commande à l'expédition, à la facturation et aux mesures de fidélisation de la clientèle lors de la vente des plantes et produits. 5. Évaluer les avantages et les inconvénients de la mise en place de nouveaux instruments et outils annexes (internet, automatisation, numérique) pour le traitement des commandes de clients pour la vente de plantes et de produits. 6. Utiliser des systèmes de distribution de plantes connus dans la branche pour la vente et l'achat des plantes. 7. Planifier l'élargissement de la gamme par l'achat de plantes et de produits sur la base d'indicateurs opérationnels et des conditions-cadres (principes de l'entreprise, altitude, exposition, capacités disponibles etc.). 8. Supprimer les lacunes de la gamme, au vu des exigences du marché, par le biais d'activités commerciales adéquates. 9. Contrôler l'écoulement des plantes et marchandises achetées et optimiser, en concertation avec le personnel, le futur élargissement de la gamme par l'achat de plantes et de produits. 10. Respecter les directives légales en matière de dédouanement (accords de Washington sur la protection des espèces etc.). 11. Établir, organiser, joindre et/ou compléter les pièces et les documents (par ex. formulaire de dédouanement) en rapport avec le dédouanement. Calculer la TVA. 12. Établir les directives pour la distribution, l'expédition et le transport rapides, sécurisés et excluant tout endommagement des plantes et des marchandises (matériau d'emballage, mode de transport/d'expédition etc.). 13. Contrôler les commandes de plantes et de produits préparées par le personnel. Le cas échéant, définition de mesures d'optimisation. 14. Assurer l'expédition/la livraison des plantes et marchandises à la date voulue, à la bonne adresse et dans les quantités et qualités commandées. 		

	<p>15. Déterminer des mesures opérationnelles à prendre dans le commerce afin d'appliquer les directives légales de l'ordonnance sur la protection des végétaux dans le traitement des organismes de quarantaine. Sensibiliser et instruire le personnel, contrôler l'application des mesures.</p> <p>16. Comprendre et mettre en évidence l'utilité et de l'importance du réseau personnel, en Suisse comme à l'étranger. Suivi actif et élargissement de ce réseau.</p>
Durée d'enseignement	<p>Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences</p> <p style="text-align: right;">Heures 80</p>
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p>
Durée de l'ID module	<p>5 ans</p> <p style="text-align: right;">Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS 7 ans</p>